

L'honorable sénateur connaît bien l'article 26.

L'honorable M. LANDRY : Oui, mais il ne lui confère pas le pouvoir de faire des règlements contraires à la loi. Le Gouverneur en conseil a le droit d'édicter des règlements pourvoyant à certaines choses auxquelles la loi n'a pas pourvu, mais non, encore une fois, des règlements contraires à la loi.

L'honorable M. SCOTT : J'appellerai l'attention du gouvernement sur ce point.

ERREURS DANS LES PROCÈS-VERBAUX.

L'honorable M. BAIRD : Avant qu'on ne passe à l'ordre du jour, je désire appeler l'attention de la Chambre sur le fait que dans le procès-verbal de la séance d'hier, mon nom ne paraît point parmi ceux des sénateurs qui ont voté. Je déclare que j'étais présent, et que j'ai voté contre le rapport du comité dans le cas de Hadley, et je demande que l'on inscrive mon nom au procès-verbal.

Le PRESIDENT : Le greffier fera le changement demandé.

CONSTITUTION DU SÉNAT.

REPRISE DU DEBAT.

L'ordre du jour appelle :

Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David :—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copiés de toutes pétitions, résolutions ou documents relatifs à l'abolition ou à la réorganisation du Sénat.— (L'honorable M. Perley.)

L'honorable M. PERLEY : Depuis que j'ai l'honneur de faire partie du Sénat, je me suis fait une règle de ne parler ni fréquemment ni longuement. Je me suis toujours efforcé d'écouter attentivement les observations faites par les honorables sénateurs dans la discussion des diverses questions qui ont été soumises au Sénat, et de voter alors selon l'opinion que je m'étais formée. Dans le cas présent, cependant, je m'écarterai de cette règle. Si les honorables sénateurs avaient traité cette question de la manière qui, selon moi, convient à son importance, j'aurais gardé le silence ; mais, bien qu'il y ait eu de savants et

éloquents discours qui feront honneur au Sénat, aucun d'eux n'a exprimé mes sentiments personnels en ce qui touche aux réformes à opérer dans la constitution de cette Chambre ; et, pour cette raison, je demande, pour quelques moments, cette après-midi, l'indulgence des honorables sénateurs. Je crois de mon devoir de déclarer ici que je suis très sensible à l'honneur que m'a fait l'honorable secrétaire d'Etat. La question est restée au feuilleton pendant la plus grande partie de la session, mais, sur ma demande, l'honorable sénateur, par pure bienveillance à mon endroit, l'a fait placer en tête de l'ordre du jour. C'est pourquoi j'apprécie hautement la faveur qu'il m'a faite. J'ai l'intention de partir ce soir pour rentrer dans ma famille, et je dois dire que la société dont j'ai joui ici, pendant cette session, sous la direction de l'honorable secrétaire d'Etat, a été des plus agréables pour moi. Je pense que tous les sénateurs ici présents admettront avec moi que l'honorable président du Sénat s'est très honorablement acquitté de sa charge ; et j'emporte un excellent souvenir de cette Chambre, non seulement en ce qui concerne l'honorable secrétaire d'Etat et chef de la droite, mais de chacun des honorables sénateurs. Je comprends l'importance de la résolution que je suis sur le point de discuter, telle qu'elle nous a été proposée par l'honorable sénateur de Mille-Iles. Il mérite la gratitude de tous les honorables membres de cette Chambre pour avoir fait inscrire sur notre feuilleton une question d'une telle importance pour le peuple canadien. Bien que l'honorable sénateur ait mis dans cette interpellation tout ce qu'elle lui semblait devoir contenir, il n'y a pas fait entrer, selon moi, tout ce qui devrait y être inclus. En sus des pétitions et des résolutions qui ont été adressées au gouvernement, de temps à autre, relativement au Sénat, il aurait dû demander les discours prononcés par plusieurs des honorables sénateurs actuels, lorsqu'ils faisaient partie de l'opposition à la Chambre des communes, avant l'avènement au pouvoir du gouvernement actuel. Je suis sûr qu'il y aurait un contraste curieux entre ces discours et ceux que les honorables sénateurs ont prononcés depuis qu'ils font partie du Sénat. Quant à moi, je suis d'avis que le Sénat devrait être une branche indépendante du parlement. Je ne